

**Collectif de la Bastide et de l'Inférieur
pour le respect du Schéma Général d'assainissement
de Saint-Martin s/Lavezon**

Monsieur le Maire, Vice Président
Délégué à l'Environnement
Mairie
07400 Saint-Martin sur Lavezon

Saint-Martin sur Lavezon le 30 mai 2012

Recommandé + A.R.

Objet : Assainissement non collectif

Monsieur le Maire, Vice Président Délégué à l'Environnement,

Nous avons pris connaissance de vos courriers et de l'obligation qui vous est faite de contrôler tous les assainissements non collectifs de la commune avant le 31 décembre 2012.

Nous nous étonnons d'être concernés par cette mesure du fait qu'en 2002, a été établi pour Saint-Martin, un schéma général d'assainissement suite à une enquête publique. Celui-ci concluait que les hameaux de la Bastide et l'Inférieurs relevaient de l'assainissement collectif. A quel titre sommes-nous concernés par le SPANC ? Et pourquoi devrions-nous prendre en charge individuellement ces travaux ? Le coût de la mise aux normes va s'élever pour chaque foyer à plusieurs milliers d'euros, alors que le raccordement au réseau a été de l'ordre de 500€ pour le village. Est-ce équitable ?

Les options que vous semblez avancer de « semi-collectif » intéressantes d'un point de vue technique, ne peuvent pas non plus être laissées à la charge des particuliers. Comme le prouve le projet avorté de Cougourdas le Haut, cette solution est très complexe à mettre en œuvre tant pour la réalisation que pour l'entretien : choix du terrain qui recevra les eaux usées, obligation de mettre en place des servitudes, des règlements, cet « arrangements » est onéreux et source de conflits de voisinage.

La décision de mettre à la charge du contribuable des travaux relevant de la collectivité nous choque d'autant plus qu'aucune information, ni consultation préalable n'a été organisée.

Si le coût de l'investissement est élevé pour la municipalité, pour autant la question ne date pas d'hier, et nous déplorons que rien n'ait été anticipé d'un point de vue budgétaire alors que l'échéance légale était connue. Nous déplorons également que cela n'ait pas été une priorité.

Dans tous les cas, la commune doit faire face à ses responsabilités. Si elle n'est pas en mesure d'assumer cette charge, à elle de solliciter des financeurs, des aides publiques ou des délais de réalisation...Ce n'est pas aux habitants des hameaux la bastide et de l'Inférieur à faire les frais de cette négligence.

Aussi, nous vous demandons de reconsidérer votre position et de vous orienter vers une solution raisonnable et acceptable.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Maire, Vice Président délégué à l'environnement, à nos salutations distinguées.

Les habitants de la Bastide et de L'inférieur ont signé ci-après.

Copie au Président de la Communauté de Communes Barrès – Coiron et à M. le Préfet.

**Collectif de la Bastide et de l'Inférieur
pour le respect du Schéma Général d'assainissement
de Saint-Martin s/Lavezon**

| Nom et prénom | signature |
|---------------|-----------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |